

**EXTRAIT N° 21-008
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DU 13 DÉCEMBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 007-210701579-20211213-DB_008CAA131221-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-trois novembre, le Conseil d'Administration convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : jeudi 9 décembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MENARD – MORIZET- REYMONDON – ROCHETTE - ROUX

Absents excusés :
Absents non excusés : M. MONTCHAUD
Ont donné pouvoir :

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. REYMONDON.

OBJET

AUTORISATION DOUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2022, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2022, dès le 2 janvier 2022.

Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2022.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2021 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2022.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

| Chapitre 20 | Chapitre 21 | Chapitre 23 |
|-------------------------------------|--|--|
| Article 2031 - Frais d'étude. 3 750 | Article 2111 - Terrains nus 10 625 | Article 2315 - instal., mat. et outil. 0 |
| | Article 21351 - Bâtiments d'exploitation 2 500 | |
| | Article 21532 - Réseaux d'assainissement 7 750 | |
| | Article 2154 - Matériel industriel 4 411,83 | |
| | Article 21562 - Service d'assainissement 6 250 | |
| | Article 2157 - Agenc. et aménag. du mat. 4 320 | |
| Total 3 750 | Total 35 856,83 | Total 0 |

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022 du budget assainissement, plafonnés à 25 % du Budget 2021.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER – MAZZINI - MENARD - MORIZET- REYMONDON – ROCHETTE - ROUX

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 17 décembre 2021

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 décembre 2021

Le Maire,

Eric CUER

